



PRÉFET DU NORD

Lille, le 8 janvier 2015

Communiqué de presse

PLAN VIGIPIRATE : APPEL À LA VIGILANCE DE CHACUN



Après l'attentat perpétré à Paris contre Charlie Hebdo, en application des instructions du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, le préfet du Nord a mobilisé l'ensemble des forces placées sous son autorité dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate au niveau de vigilance renforcé.

La vigilance renforcée, qu'est-ce que c'est ?

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs qui concourent à la vigilance et à la protection contre le terrorisme : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs mais aussi les citoyens. Actualisé en février 2014, ce plan comporte deux niveaux :

- un niveau de vigilance qui peut être renforcé temporairement, géographiquement et sectoriellement pour faire face à une menace particulière ou à une vulnérabilité ponctuelle ;
- un niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente. Le plan Vigipirate a été élevé à ce niveau sur l'ensemble de la région Ile-de-France le 7 janvier.

Cela se traduit principalement par :

- une présence accrue des forces de l'ordre sur la voie publique ;
- des dispositifs de surveillance et de contrôle plus soutenus de la part des opérateurs de transports, des grandes enseignes de la distribution et des organisateurs d'événements.

Tous vigilants

Le dispositif Vigipirate est d'autant plus efficace que chaque citoyen y contribue par sa propre vigilance, surtout dans les lieux publics très fréquentés.

Il s'agit notamment de respecter les consignes dispensées dans les moyens de transports et lieux accueillant du public :

- ne pas laisser ses bagages sans surveillance ;
- ne pas se garer dans les endroits qui sont l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate ;
- accepter les contrôles des agents de surveillance ;
- rendre compte aux agents de surveillance ou aux forces de l'ordre de tout objet ou comportement anormal.

Au cours des 12 dernières heures, le signalement de 3 sacs abandonnés a fortement mobilisé les services de police dans l'agglomération lilloise.

Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr